

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2025**

DELIBERATION N°08 - DCM-20250312-08

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 mars 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, M. Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Objet :
**Modification du
temps de travail
d'un emploi**

Membres représentés par pouvoir :

M. Patrick ACEDO donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Eric DEITIEUX

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Un emploi d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires) a été créé par délibération en date du 11 avril 2024.

Il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi en raison d'une réorganisation du service entretien des bâtiments et restauration scolaire et de la modification des besoins de service.

Cette modification du temps de travail étant inférieure ou égale à 10% du temps de travail initial de l'emploi elle n'est pas assimilée à une suppression d'emploi, l'avis du CST n'est pas requis.

Il est précisé que cet emploi est actuellement vacant et à pourvoir,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier l'emploi comme suit à compter du 1^{er} avril 2025 :

Emploi	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Agent d'entretien et de restauration scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	1	18h30

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de porter à compter du 1^{er} avril 2025 de 20 heures à 18h30 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13/03/2025

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



Le Secrétaire,
M. Eric DEITIEUX

